

Un programme pour réduire et mieux valoriser les déchets

- Publié le mardi 26 novembre 2024

La réduction et la valorisation des déchets est l'un des enjeux forts de la politique menée par l'agglomération. Pour permettre de réelles avancées sur le sujet, la collectivité sensibilise et incite à la sobriété tout en développant les filières de recyclage et de réemploi.

L'agglomération poursuit et intensifie sa politique de réduction et de valorisation des déchets produits par les foyers et les petites entreprises du territoire. Pour ce faire, un certain nombre d'actions concrètes, réunies dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, ont déjà été engagées. Sensibilisation, développement d'une gestion locale des biodéchets, amélioration des gestes de tri, développement des filières de recyclage, incitation au réemploi... font partie des leviers actionnés pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2030.

Les objectifs / les enjeux

L'agglomération s'est engagée à réduire fortement la production de déchets ménagers et assimilés sur son sol. Les objectifs fixés visent notamment à atteindre une production moyenne de 347 kg par habitant et par an de déchets ménagers hors végétaux et de 93 kg de déchets végétaux d'ici 2030, soit une réduction de 25 et 20 % par rapport à 2016. Les entreprises devront elles aussi suivre cette tendance afin que les apports en déchèteries amorcent un net recul.

Pour ce faire, l'agglomération sensibilise habitants et entreprises du territoire et les incite à une consommation des ressources responsable et raisonnée. La meilleure valorisation de ces déchets est également en ligne de mire avec le développement de nouvelles filières de tri, de recyclage et de réemploi.

Le Programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA) qui couvre la période 2022-2027 résume cette politique ambitieuse et la décline en un panel d'actions concrètes. Dix axes prioritaires ont pour cela été retenus :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le recours aux produits locaux
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises
- Réduire les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics
- Réduire les déchets marins
- Être éco-exemplaire
- Sensibiliser – Utiliser les leviers économiques pour inciter à la réduction et la valorisation des déchets

Pour aller plus loin

Lexique :

PLPDMA : Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté par l'agglomération couvre l'ensemble du champ de la prévention des déchets (sensibilisation, réduction, économie circulaire, consommation responsable...) et vise à mobiliser les acteurs concernés (communes, entreprises, associations, habitants...). Il s'étale sur 6 ans (2022-2027).

Déchets ménagers et assimilés : Ils rassemblent les déchets des ménages et ceux des non ménages mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites peuvent être collectés et traités dans les mêmes conditions.

Informations complémentaires